

# AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que les listes électorales de la commune de Sandweiler pour les élections européennes du 9 juin 2024 ont été arrêtées provisoirement le 15 avril 2024 à 17:00 heures.

Les listes prémentionnées sont déposées à l'inspection du public à la mairie de et à Sandweiler du 16 au 23 avril 2024 inclus.

Des réclamations contre les inscriptions ou non-inscriptions sur les listes peuvent être formulées par écrit et pour chaque électeur séparément jusqu'au 23 avril 2024 inclus au plus tard auprès du collège échevinal.

Tout citoyen est invité à produire jusqu'au 23 avril 2024 au plus tard, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Veuillez noter qu'une réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant la Cour administrative, doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Sandweiler, le 15 avril 2024

Le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,



Le Secrétaire,

